

L'ATTITUDE DU MAIRE DE DUNKERQUE

M. Henri Terquem, maire de Dunkerque, qui est arrivé très rapidement sur les lieux du sinistre, fait abriter une paisible foule...

Mais cette maison : la villa des « Accacias », est en briques et l'on parvient assez facilement à protéger le principal étage du bâtiment.

Le feu fait de rapides progrès de ce côté. Les soldats, des marins font le chaîne et se passent les seaux d'eau puisés dans un bassin du jardin.

M. Terquem s'y rend et dirige les secours avec compétence et énergie. Un moment même il tient lui-même la lance.

Le feu fait de rapides progrès de ce côté. Les soldats, des marins font le chaîne et se passent les seaux d'eau puisés dans un bassin du jardin.

M. Terquem s'y rend et dirige les secours avec compétence et énergie. Un moment même il tient lui-même la lance.

Le feu fait de rapides progrès de ce côté. Les soldats, des marins font le chaîne et se passent les seaux d'eau puisés dans un bassin du jardin.

M. Terquem s'y rend et dirige les secours avec compétence et énergie. Un moment même il tient lui-même la lance.

Le feu fait de rapides progrès de ce côté. Les soldats, des marins font le chaîne et se passent les seaux d'eau puisés dans un bassin du jardin.

M. Terquem s'y rend et dirige les secours avec compétence et énergie. Un moment même il tient lui-même la lance.

Le feu fait de rapides progrès de ce côté. Les soldats, des marins font le chaîne et se passent les seaux d'eau puisés dans un bassin du jardin.

M. Terquem s'y rend et dirige les secours avec compétence et énergie. Un moment même il tient lui-même la lance.

Le feu fait de rapides progrès de ce côté. Les soldats, des marins font le chaîne et se passent les seaux d'eau puisés dans un bassin du jardin.

M. Terquem s'y rend et dirige les secours avec compétence et énergie. Un moment même il tient lui-même la lance.

Le feu fait de rapides progrès de ce côté. Les soldats, des marins font le chaîne et se passent les seaux d'eau puisés dans un bassin du jardin.

CE QUE DIT MME FLOREIN

Un de nos confrères est allé interroger Mme veuve Florein, tenancière de la « Taverne Gauloise ».

« Hier soir, vers 9 heures, nous dit-elle, je fermais l'établissement et je montais dans ma chambre, située au premier étage, sur le devant de la villa annexe de la Taverne.

« Vers une heure du matin j'étais réveillée par des coups frappés à la porte extérieure. J'ouvris la fenêtre et plusieurs personnes, parmi lesquelles j'ai reconnu deux garçons de café du Kursaal, m'annoncèrent que le feu s'était déclaré dans mon établissement.

« Je réveillai une femme de journée et un jeune domestique de 14 ans, Albert Fossart qui logeait dans deux chambres contiguës à la mienne.

« Je descendis ensuite à la Taverne mais je ne pus y pénétrer tant était acre la fumée qui remplissait le local et avait pas de flamme dans le café. Le foyer de l'incendie devait se trouver dans la salle à manger ou dans la cuisine. L'intensité du feu était telle que personne ne pouvait pénétrer dans l'établissement.

« A ce moment, un étranger s'est présenté à moi et s'est offert à servir de témoin si son témoignage pouvait être utile, il m'a remis une carte de visite ainsi libellée :

« Charles DAVID, entrepreneur adjudicataire des travaux de fumisterie de la ville de Lille et des Facultés, Expert en chaudrons, Calorifères, Inventeur de la bricole d'amiante, 1, 3, 5, rue des Bois-Blancs, à Lille.

« Mme Florein déclare que le matériel et le mobilier sont assurés. La police d'assurance est déposée chez M. Maire, avoué à Dunkerque. Mme Florein ignore les clauses de la police.

« Cette assurance a été contractée avec une société mutuelle de Paris, représentée par M. Régis de Rosendael.

« Mme Florein avait ouvert la Taverne Gauloise, le 13 juillet dernier. Elle était située au lieu dit de la Taverne Gauloise, au lieu dit de la Taverne Gauloise.

« Mme Florein déclare que dans l'incendie il y a eu pour 250 francs de dégâts. En outre un nouveau piano de 250 francs, fourni la semaine dernière par une maison de Lille, et un contre-basse, ont été réduits en cendres. Ces instruments n'étaient pas assurés.

« Mme Florein déclare que dans l'incendie il y a eu pour 250 francs de dégâts. En outre un nouveau piano de 250 francs, fourni la semaine dernière par une maison de Lille, et un contre-basse, ont été réduits en cendres.

« Mme Florein déclare que dans l'incendie il y a eu pour 250 francs de dégâts. En outre un nouveau piano de 250 francs, fourni la semaine dernière par une maison de Lille, et un contre-basse, ont été réduits en cendres.

ALA CHAMBRE

Les Messageries maritimes

Le vote personnel des députés

M. Caillaux défend le projet de convention de l'Etat avec les Messageries maritimes. M. Brisson, ministre des Finances, a le vote personnel des députés.

Paris, 30 juin. — La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Henri BRISSON.

On adopte des projets de résolutions modifiant le règlement. L'un d'eux décide que des questions pourront être adressées par écrit au ministre.

On vote la proposition adoptée par le Sénat sur le paiement des salaires des ouvriers et employés du commerce et de l'industrie.

On continue la discussion du projet de loi sur la convention de la Compagnie des Messageries maritimes.

M. CAILLAUX SOUTIEN LE PROJET DE CONVENTION M. CAILLAUX, ministre des finances, a le parole.

« Il s'agit de savoir, dit-il, quelle politique le gouvernement compte suivre en matière de transports maritimes.

Nous avons consenti des sacrifices considérables à la marine marchande et subventionné les lignes de navigation.

Le total des dépenses, de ce chef, de 1899 à 1900, s'est élevé à 693 millions, soit près de 70 millions par an.

M. Caillaux montre que les résultats obtenus ne justifient pas ces sacrifices. Nous ne pourrions nous en passer dans les ports de la place que nous occupons.

Nous subventionnons des petites entreprises qui ne peuvent pas se défendre. Nous ne pourrions nous en passer dans les ports de la place que nous occupons.

On nous demande pourquoi nous n'avons pas recouru à l'adjudication. Mais, qu'il y ait jamais eu ni pour les Messageries ni pour la Compagnie transatlantique.

LE VOTE PERSONNEL DES DEPUTES

M. LASIES développe un projet de résolution tendant à ce que la Chambre décide de statuer sur le vote personnel avant le vote des quatre contributions.

M. LASIES insiste pour que l'on fixe une date ferme et maintient son projet de résolution.

Le projet de résolution de M. Lasies est mis aux voix et adopté par 486 voix contre 98.

La séance est levée à 6 heures 25.

Autour de la séance

Paris, 30 juin. — Ce n'est pas encore la fin de la discussion du projet de loi portant convention entre l'Etat et les Messageries Maritimes.

La séance a été marquée par un discours tout à fait intéressant de M. Caillaux. Le ministre des Finances, qui assumait seul tout le poids de la discussion.

M. Caillaux a montré que les résultats obtenus ne justifient pas ces sacrifices. Nous ne pourrions nous en passer dans les ports de la place que nous occupons.

Nous subventionnons des petites entreprises qui ne peuvent pas se défendre. Nous ne pourrions nous en passer dans les ports de la place que nous occupons.

On nous demande pourquoi nous n'avons pas recouru à l'adjudication. Mais, qu'il y ait jamais eu ni pour les Messageries ni pour la Compagnie transatlantique.

La séance a été marquée par un discours tout à fait intéressant de M. Caillaux. Le ministre des Finances, qui assumait seul tout le poids de la discussion.

M. Caillaux a montré que les résultats obtenus ne justifient pas ces sacrifices. Nous ne pourrions nous en passer dans les ports de la place que nous occupons.

Nous subventionnons des petites entreprises qui ne peuvent pas se défendre. Nous ne pourrions nous en passer dans les ports de la place que nous occupons.

On nous demande pourquoi nous n'avons pas recouru à l'adjudication. Mais, qu'il y ait jamais eu ni pour les Messageries ni pour la Compagnie transatlantique.

AU SENAT

L'augmentation de l'artillerie

L'Eglise en révolte

Le ministre de la guerre demande des crédits supplémentaires. L'Eglise en révolte.

Paris, 30 juin. — La séance est ouverte à deux heures et demie sous la présidence de M. Antonin Dubouat.

Le général PICQUART DEMANDE 6 MILLIONS DE CREDITS Le général PICQUART, ministre de la guerre, a la parole à propos du projet de loi.

Il rappelle les explications qui ont été échangées la veille entre M. Pichon et M. Poincaré, rapporteur général de la commission des finances.

Le gouvernement tient à faire connaître sur ce point son sentiment. Il est évidemment désirable que le projet soit voté le plus tôt possible.

Il est impossible de préjuger les décisions que le Sénat prendra sur les principales questions qui y sont soulevées.

Le gouvernement ignore, d'autre part, si le Sénat pourra voter la loi avant la séparation, ni dans le cas de l'affirmative, si elle ne devra pas retourner devant la Chambre.

Un seul chose est certaine, c'est que notre artillerie sera augmentée. Dans ces conditions, nous avons un devoir à remplir : c'est de mettre au plus tôt en fabrication des approvisionnements.

M. POINCARÉ se félicite de la déclaration du ministre de la guerre. Il peut être assuré que la demande de crédits sera examinée avec empressement.

Le Sénat a adopté le projet de loi portant convention entre l'Etat et les Messageries Maritimes.

Le Sénat a adopté le projet de loi portant convention entre l'Etat et les Messageries Maritimes.

Le Sénat a adopté le projet de loi portant convention entre l'Etat et les Messageries Maritimes.

Tableaux de des populations républicaines

La catastrophe du Midi

La Légion d'honneur

Paris, 30 juin. — Le gouvernement a été posé aujourd'hui une demande de crédit extraordinaire de 1,500,000 francs pour venir en aide aux victimes des tremblements de terre du Midi.

La répartition de ce crédit sera assurée par une commission présidée par le procureur général près la Cour des comptes.

Le ministre de la guerre demande des crédits supplémentaires. L'Eglise en révolte.

Paris, 30 juin. — La séance est ouverte à deux heures et demie sous la présidence de M. Antonin Dubouat.

Le général PICQUART DEMANDE 6 MILLIONS DE CREDITS Le général PICQUART, ministre de la guerre, a la parole à propos du projet de loi.

Il rappelle les explications qui ont été échangées la veille entre M. Pichon et M. Poincaré, rapporteur général de la commission des finances.

Le gouvernement tient à faire connaître sur ce point son sentiment. Il est évidemment désirable que le projet soit voté le plus tôt possible.

Il est impossible de préjuger les décisions que le Sénat prendra sur les principales questions qui y sont soulevées.

Le gouvernement ignore, d'autre part, si le Sénat pourra voter la loi avant la séparation, ni dans le cas de l'affirmative, si elle ne devra pas retourner devant la Chambre.

Un seul chose est certaine, c'est que notre artillerie sera augmentée. Dans ces conditions, nous avons un devoir à remplir : c'est de mettre au plus tôt en fabrication des approvisionnements.

M. POINCARÉ se félicite de la déclaration du ministre de la guerre. Il peut être assuré que la demande de crédits sera examinée avec empressement.

Le Sénat a adopté le projet de loi portant convention entre l'Etat et les Messageries Maritimes.

FEUILLETON DU 7 JUILLET. — N. 90

DÉTRESSE MATERNELLE

par Henri GERMAIN

Le consommateur inconnu qui, décidé, ment, semblait intéressé par la présence de Dufréne à Château-Thierry attendait patiemment que ce dernier eût franchi le pont.

La souffrance d'amour avait peu à peu attendri l'âme, et, pour ainsi dire, amélioré l'esprit et le caractère, avait permis à Madeleine Dalbois de la surveiller, de la protéger malgré tout, de loin ou de près.

même temps à sa marreine la satisfaction momentanée de le voir s'éloigner du Roc. Sans doute, il espérait moins que jamais à présent lécher le cœur de Madeleine et s'en faire aimer, mais ce lui était pourtant un besoin de vivre là où elle était, dans le rayonnement de sa beauté et de son charme puissant qu'elle exerçait sur lui.

qu'il devait se tramer quelque chose de ténébreux contre la comtesse de Presles. Alors il prit brusquement le parti de filer Dufréne et de se rendre, s'il le pouvait, le secret de ce qui se passait.

Enfin, comme les deux hommes allaient arriver à la patte d'oie, où vient aboutir le chemin de la Marne qui mène à Blesnes, Dufréne s'y engagea, d'autre part, une petite source au mince filet, située dans les champs de Blesnes, au-dessus de la ligne du chemin de fer.

qu'il avait eue un moment, de perdu celui qu'il épousait si ardemment à présent. Dufréne était là, adossé contre un arbre, serrassent attendre.